

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI**

**Assemblée générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 9 mars 2016 à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Martin Roch, préfet-.**

**Sont présents les conseillers de comté suivants :**

M.	Sébastien D'Astous	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Raymond Doré	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Eric Comeau	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	Guy Baril	Maire	Landrienne
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
M.	Stephan Lavoie	Maire	Preissac
M.	Marc-Antoine Pelletier	Maire	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Mario Inkel	Représentant	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Jacques Riopel	Maire	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
Mme	Anita Larochelle	Mairesse	Trécesson
M.	Ulrick Lebreux	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

**Ainsi que :**

Mme	Josée Couillard	Directrice générale adjointe
Mme	Mélanie Falardeau	Directrice aménagement
M.	Michel Plourde	Directeur forêt et territoire

**Est absent :**

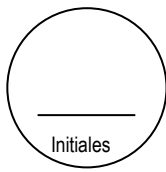
M.	Félix Offroy	Représentant	Saint-Mathieu-d'Harricana
----	--------------	--------------	---------------------------

**AG-015-03-2016**

**ORDRE DU JOUR**

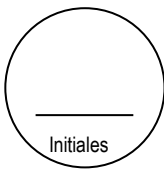
Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Eric Comeau, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jacques Riopel et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

<b>N°</b>	<b>OBJET</b>
<b>1</b>	<b>PRÉSENCES</b>
<b>2</b>	<b>ORDRE DU JOUR</b>
<b>3</b>	<b>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL</b>
3.1	Assemblée régulière du 10 février 2016
3.2	Comité administratif du 3 février 2016
3.3	Comité administratif du 2 mars 2016
<b>4</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC</b>
<b>5</b>	<b>PRÉSENTATION</b>
5.1	Valorisation Abitibi-Témiscamingue
<b>6</b>	<b>SERVICE FORÊT</b>



6.1	Redevances
<b>7</b>	<b>SERVICE TERRITOIRE</b>
<b>8</b>	<b>SERVICE D'AMÉNAGEMENT</b>
8.1	Avis de motion pour le règlement no. 150 pour l'irrigation de cours d'eau secteur TNO-Despinassy et Champneuf ;
8.2	Avis de motion pour le règlement no. 151 pour l'aménagement du crique Paquet à Saint-Marc-de-Figuerie ;
8.3	Délégation d'un représentant élu pour siéger sur le comité de suivi du PGMR et substitut ;
8.4	Suivi - Rencontres du PDZA
8.5	Suivi- Prise d'effet du volet II de l'article 59 de la LPTAA.
<b>9</b>	<b>DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL</b>
9.1	Adoption des documents relatifs au Pacte rural
9.2	FLIC
9.3	ADL
9.5	Avancement des travaux (suivi)
9.6	Outils et processus politique culturelle et fonds touristique
9.7	Comité restreint – étude de la Commission de développement socio-économique
<b>10</b>	<b>CLD</b>
10.1	Nomination des représentants de la société civile et des représentants de la MRC au CA
<b>11</b>	<b>ADMINISTRATION</b>
11.1	Nomination d'un représentant de la MRC au conseil d'administration du Mont-Vidéo
11.2	Nomination d'un représentant de la MRC au conseil d'administration de Loisirs et sports
11.3	Rapport Incendie
<b>12</b>	<b>CORRESPONDANCE</b>
12.1	Office des personnes handicapées du Québec
12.2	Mémoire sur le projet de loi 86 de la MRC Vallée de l'Or
12.3	Mémoire de la MRC Témiscamingue dans le cadre de l'audience publique tenue par le
12.4	Conférence du MRAR
<b>13</b>	<b>AFFAIRES DIVERSES</b>
<b>14</b>	<b>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</b>

ADOPTÉE



AG-016-03-2016

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 10 FÉVRIER 2016**

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 10 février 2016.

ADOPTÉE

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 3 FÉVRIER 2016**

Rappel des principaux suivis relatifs à la rencontre du Comité administratif du 3 février dernier.

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 2 MARS 2016**

Rappel des principaux suivis relatifs à la rencontre du Comité administratif du 2 mars dernier.

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question

**PRÉSENTATION – VALORISATION ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

M. Michel Desfossés et Mme Lyne St-Amour effectuent une présentation de Valorisation Abitibi-Témiscamingue et sollicitent la contribution financière de la MRC d'Abitibi afin de poursuivre leurs travaux.

AG-017-03-2016

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER VALORISATION ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Stephan Lavoie, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Sébastien d'Astous et unanimement résolu d'informer les représentants de Valorisation Abitibi-Témiscamingue qu'il est impossible de répondre favorablement à leur demande de financement.

ADOPTÉE

AG-018-03-2016

**SERVICE FORÊT – REDEVANCES À VERSER AUX MUNICIPALITÉS EN LIEN AVEC LES VOLUMES DE BOIS PROVENANT DE L'ENTENTE DE GESTION #1056 ET TRANSPORTÉS SUR LEURS RÉSEAUX DE CHEMINS MUNICIPAUX**

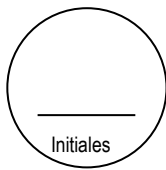
CONSIDÉRANT QUE suite au dépôt d'un avis juridique demandé par la MRC d'Abitibi et déposé par la firme Dunton Rainville sur l'utilisation des surplus générés par le Fonds forêt de l'Entente de délégation de gestion # 1056 (EDG #1056), le Comité consultatif forêt de la MRC d'Abitibi a recommandé aux membres du Comité administratif, suite à la proposition du directeur du service Territoire, de supprimer le protocole actuel conclu en mai 2013 avec les municipalités membres de l'EDG #1056 au sujet des réparations, des bris et de l'usure occasionnées par l'activité forestière sur les chemins municipaux, pour recommander une autre alternative;

CONSIDÉRANT QUE cette entente visait à résoudre une problématique persistante liée; au transport de bois sur les chemins municipaux qui entraîne une détérioration de ces chemins ; et, aux bris visibles qui ne se produisent pas nécessairement lors du passage des camions, donc il y a un écart dans le temps entre la cause et l'effet, donc, même si nous réparons les dégâts visibles suite à notre passage cela ne suffit pas pour les dégâts qui ne sont pas encore visibles;

CONSIDÉRANT QUE dans le but d'assurer une meilleure concordance entre la détérioration des chemins municipaux empruntés lors de l'exploitation de la forêt située sur notre territoire et la compensation offerte par l'EDG, le directeur du service forêt avec l'approbation de nos vérificateurs comptables a élaboré la présente proposition ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de redevances présentée aux conseillers de comté est inspirée de la méthode de compensation annuelle des droits aux exploitants de carrières et de sablières décrétées par le MAMOT.

CONSIDÉRANT QUE l'auditeur de l'EDG était présent lors de la rencontre du CCF et que cette nouvelle méthode de compensation basée sur les critères identifiés ci-



dessus lui semble logique et basée sur des coûts réels tout en respectant les critères d'admissibilité des dépenses exigés dans l'EDG ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert et unanimement résolu de :

- Offrir une compensation de base pour l'entretien des chemins municipaux empruntés par le transport du bois selon les **tonnes transportées aux usines** pour chacune des municipalités;
- Compensation basée sur les tonnes transportées selon le taux de compensation déterminé par le ministère des Affaires municipales pour la détérioration des chemins suite au transport du sable et du gravier, rétroactif aux exercices 2009-2010 à 2015-2016.
- Si le transport s'effectue sur des routes municipales appartenant à plus d'une municipalité, la compensation de base sera aussi versée à chacune des municipalités touchées par le volume transporté d'une municipalité voisine selon le tarif en vigueur comme celui exigé pour le transport du sable et du gravier, pour 2015-2016 et les années suivantes.
- Le paiement de la compensation se fera en 1 seul versement annuel lorsque la compilation des tonnages transportés du 1er avril au 31 mars d'une année sera complétée;
- Aucune autre participation de l'EDG pour l'entretien et la réparation des chemins municipaux ne sera offerte (**suppression de l'actuel protocole**); sauf pour des bris majeurs qui devront être évalués par le directeur du service forêt et le contremaître de la municipalité.

ADOPTÉE

**SERVICE D'AMÉNAGEMENT – AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT NO 150 POUR L'IRRIGATION DE COURS D'EAU SECTEUR TNO-DESPINASSY ET CHAMPNEUF**

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette à l'effet qu'il soit présenté à une séance subséquente du conseil, un règlement visant l'irrigation de cours d'eau secteur TNO-Despinassy et Champneuf.

**SERVICE D'AMÉNAGEMENT – AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT NO 151 POUR L'AMÉNAGEMENT DU CRIQUE PAQUET À SAINT-MARC-DE-FIGUERY**

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller de comté Sébastien D'Astous à l'effet qu'il soit présenté à une séance subséquente du conseil, un règlement pour l'aménagement du crique Paquet à Saint-Marc-de-Figuery.

AG-019-03-2016

**SERVICE D'AMÉNAGEMENT – DÉLÉGATION D'UN REPRÉSENTANT ÉLU POUR SIÉGER SUR LE COMITÉ DE SUIVI DU PGMR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Marc-Antoine Pelletier, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu de nommer M. Stephan Lavoie à titre de représentant élu de la MRC d'Abitibi au comité de suivi du PGMR.

ADOPTÉE

AG-020-03-2016

**SERVICE D'AMÉNAGEMENT – DÉLÉGATION D'UN REPRÉSENTANT SUBSTITUT POUR SIÉGER SUR LE COMITÉ DE SUIVI DU PGMR**

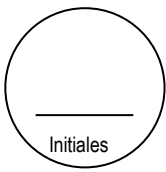
Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Stephan Lavoie, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de nommer Mme Anita Laroche à titre de représentante substitut de la MRC d'Abitibi au comité de suivi du PGMR.

ADOPTÉE

**SERVICE AMÉNAGEMENT – RENCONTRE DU PDZA**

Madame Mélanie Falardeau dresse un bilan des quatre rencontres tenues concernant le PDZA. Voici les principaux enjeux qui ont ressortis de ces rencontres :

- Fossés municipaux versus drainage des terres agricoles
- Protection de l'eau souterraine



- Normes gouvernementales versus la protection du territoire agricole
- Petites et grandes cultures

Chaque municipalité a reçu un document qu'elles sont invitées à remplir afin de prioriser les enjeux importants. Une assemblée sera tenue le 29 mars prochain et les municipalités vont recevoir les invitations sous peu l'invitation relative à cette assemblée. Un forum suivra également.

#### **SERVICE AMÉNAGEMENT – PRISE D'EFFET DU VOLET II DE L'ARTICLE 59 DE LA LPTAA**

Madame Mélanie Falardeau informe les membres de la prise d'effet du volet II de l'article 59 de la LPTAA qui concerne la construction résidentielle en zone agricole, suite à la décision à portée collective.

**AG-021-03-2016**

#### **DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL – ADOPTION DES DOCUMENTS RELATIFS AU PACTE RURAL**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu d'adopter les documents suivants, ayant été présentés aux élus, en tenant compte des quelques ajustements ciblés :

- Échéancier 2016-2017
- Grille de sélection de projets
- Demande d'aide financière pour les ADL
- Programme d'aide financière pour le Pacte rural
- Plan de travail

ADOPTÉE

*21 h 50 M. Stephan Lavoie quitte la rencontre*

*22 h 00 M. Eric Comeau quitte la rencontre*

**AG-022-03-2016**

#### **DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL – SOMME RÉSERVÉE AU FLIC**

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu de réserver une somme de 12 000 \$, à même le Fonds de développement régional qui lui est attribué par le gouvernement du Québec afin de maintenir le Fonds local d'initiatives communautaires.

ADOPTÉE

**AG-023-03-2016**

#### **DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL – MAINTIEN DES ADL**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré, appuyé par Monsieur le conseiller de comté René Martineau et unanimement résolu de maintenir le financement aux agents de développement locaux en 2016.

ADOPTÉE

#### **DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL – AVANCEMENT DES TRAVAUX**

Dépôt d'un tableau exposant l'avancement des travaux relatifs au développement territorial et explications relative à ces travaux.

*22 h 20 M. Lionel Pelchat quitte la rencontre*

#### **DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL – OUTILS ET PROCESSUS POLITIQUE CULTURELLE ET FONDS TOURISTIQUE**

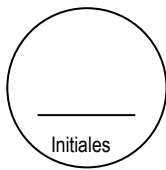
Les documents relatifs à la politique culturelle et au fonds touristique seront déposés à une réunion ultérieure.

*22 h 36 M. Guy Baril quitte la rencontre*

**AG-024-03-2016**

#### **DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL – COMITÉ RESTREINT – ÉTUDE DE LA COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Marc-Antoine Pelletier, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Mario Inkel et unanimement résolu de former un comité restreint pour l'étude de la Commission de développement socio-économique constitué des personnes suivantes : Martin Roch, représentant de la Ville d'Amos, Pascal Rheault.



AG-025-03-2016

ADOPTÉE

**CLD – NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC AU CA**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Mario Inkel et unanimement résolu d'entériner les choix suivants :

- quatre représentants de la société civile au sein du conseil d'administration du CLD pour un mandat d'un an à partir d'avril 2016 jusqu'à la prochaine AGA régulière en 2017, Messieurs Luc Nolet, Paul Desjardins, Simon Simard et Mario Brunet.
- deux maires pour une période de deux ans, Messieurs Pascal Rheault et Sébastien D'Astous et trois maires pour une période d'un an, Messieurs Rosaire Guénette, Marc-Antoine Pelletier et Rémi Gilbert et ce, à partir d'avril 2016 jusqu'à la prochaine AGA régulière concordant au nombre d'année des mandats.

ADOPTÉE

AG-026-03-2016

**ADMINISTRATION – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MONT-VIDÉO**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Mario Inkel et unanimement résolu de nommer Monsieur Rosaire Guénette comme représentant de la MRC d'Abitibi au conseil d'administration du Mont-Vidéo.

ADOPTÉE

AG-027-03-2016

**ADMINISTRATION – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LOISIRS ET SPORTS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu de nommer Monsieur Jacques Riopel comme représentant de la MRC d'Abitibi au conseil d'administration de Loisirs et sports.

ADOPTÉE

**ADMINISTRATION – RAPPORT INCENDIE**

Le rapport incendie 2014 est déposé. Il fera l'objet d'une résolution le prochain mois.

**CORRESPONDANCE – OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC**

Dépôt d'une correspondance au sujet des services offerts.

AG-028-03-2016

**CORRESPONDANCE – MÉMOIRE DE LA MRC VALLÉE DE L'OR SUR LE PROJET DE LOI 86**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jacques Riopel, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré et unanimement résolu d'appuyer le mémoire de la Vallée de l'Or sur le projet de loi 86.

ADOPTÉE

AG-029-03-2016

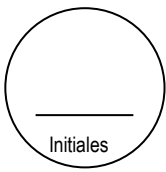
**CORRESPONDANCE – MÉMOIRE DE LA MRC TÉMISCAMINGUE DANS LE CADRE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE TENUE PAR LE CRTC**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Sébastien D'Astous, appuyé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle et unanimement résolu soutenir le mémoire de la MRC Témiscamingue dans le cadre de l'audience publique tenue par le CRTC.

ADOPTÉE

**CORRESPONDANCE – CONFÉRENCE DU MRAR**

Dépôt d'une correspondance reçue concernant la conférence Moi inc. de Sylvain Boudreau organisée par le MRAR.



**AFFAIRES DIVERSES – CONTRÔLE DES ARMES À FEU**

Chaque élu est invité à se pencher sur la question du contrôle des armes à feu. Ce sujet pourra faire l'objet d'une prochaine rencontre.

**AG-030-03-2016**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Mario Inkel et unanimement résolu de lever la séance à 23 h 25.

ADOPTÉE

---

Martin Roch,  
Préfet

---

Josée Couillard,  
Directrice générale adjointe